La Lettre de Bellegarde

N° 53 – Juin 2017

Chères Bellegardoises, chers Bellegardois,

Nous sommes à mi-mandat. Trois années de gestion municipale, c'est à la fois beaucoup et bien peu pour avancer.

C'est bien peu, car le temps d'une collectivité est souvent affecté par de nombreuses contingences extérieures.

Les décisions, les projets se construisent avec le temps. Il faut négocier, concerter, trouver les financements extérieurs, les aides et autres subventions si importants par ces temps d'économie.

Dans un contexte financier toujours plus contraint, lié à la réduction des dotations de l'Etat cela nous oblige à faire aussi bien, voire mieux, avec moins. L'efficience est un équilibre délicat à trouver, en se posant toujours cette question : la dépense est-elle utile, importante, ou urgente ?

Notre rôle d'élu est donc de respecter et mettre en action nos promesses de campagne avec l'arbitrage budgétaire que cela impose tout en affrontant les inattendus quotidiens (vandalisme par exemple)

Quand cela est dit, nous devons contrôler si notre feuille de route est conforme avec nos engagements, si les promesses sont tenues ou pas.

Vous trouverez, au fil des pages de cette lettre, des réalisations correspondant à nos promesses électorales, notamment en économie avec l'accueil de nouveaux artisans à la chapellerie et le début de la réalisation de la zone artisanale, en éducation avec la mise en place des TAP (temps d'activité périscolaire), en sécurisation des déplacements piétons et en protection contre les excès de vitesse…

D'autres vœux ont été tentés avec moins de succès, ce qui nous a conduit à y mettre un terme (marché du dimanche matin)

D'autres, enfin, débuteront dans les tous prochains mois.

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances à celles et ceux qui auront la chance de pouvoir faire un break durant ces mois d'été.

Jacques Laffont
Maire de Bellegarde en forez

Les principales décisions du conseil municipal de 12/2016 à 05/2017

➢ Suite aux conclusions de l'enquête publique, approbation à l'unanimité du Plan Local d'Urbanisme.

➢ Approbation à l'unanimité d'une convention avec le SIEL pour la maintenance des installations d'éclairage public, jusque-là prise en charge par la communauté de communes.

➢ Approbation à l'unanimité de l'instauration d'un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire pour permettre à la commune de mener à bien sa politique foncière, son développement et son aménagement.

➢ Approbation à l'unanimité des demandes de subvention suivantes :

- Demande à la CCPSG pour les frais d'étude du PLU (29 415.76 € HT). Subvention de 50%.
-Demande à l'Etat le Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'extension du restaurant scolaire (150 050 € HT).
-Enveloppe Territorialisée du département pour l'extension du restaurant scolaire et la rénovation et l'extension de la salle des fêtes (417 300 € HT).
-Enveloppe Solidarité du département pour des travaux de rénovation à l'école (14 354.71 € HT).
-Contrat Ambition Région pour l'extension du restaurant scolaire et la rénovation et l'extension de la salle des fêtes.
-Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'aménagement des abords du stade et de l'espace Chapellerie (355 731,54 € HT).
-Programme régional de soutien à l'investissement local pour l'aménagement des abords du stade, de la cour de l'école et du haut de la rue du Gros Chêne (357 635,10 € HT)

➢ Approbation à l'unanimité d'une convention avec le SIMA Coise pour l'entretien des sentiers de randonnées (jusque-là c'était la CCPSG qui s'e chargeait).

➢ Approbation à l'unanimité du compte administratif et du compte de gestion pour l'année 2016.

➢ Approbation à la majorité du taux des impôts locaux pour 2017.

➢ Approbation à l'unanimité du choix de la SARL d'architecture « l'atelier de la gare » pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux du restaurant scolaire et de la salle des fêtes. Montant : 45 738 € HT.

➢ Approbation à l'unanimité de l'intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement « Les boutons d'or »

➢ Refus à l'unanimité du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes.

➢ Approbation à l'unanimité du contrat de location d'un local de la maison médicale à Mme Judith Lavaire, ostéopathe.

➢ Approbation à l'unanimité des **prévisions de recettes et de dépenses** de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017

➢ Approbation à l'unanimité d'une convention avec le SIVAP pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux pluviales à la Vange. Montant à la charge de la commune : 113 000 € HT dont 58 000 € HT optionnels.

➢ Approbation à l'unanimité de la réalisation, obligatoire dans le cadre du PLU, d'une étude de zonage de l'assainissement pluvial, du schéma de gestion des eaux pluviales et des demandes de subvention afférentes.

➢ Approbation à l'unanimité du régime des autorisations d'absence et du régime d'astreinte pour le personnel communal.

➢ Approbation à l'unanimité du choix de Cabinet Réalités pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie sur les 3 années à venir. Montant provisoire 24 700 €.

➢ Approbation à l'unanimité des subventions aux associations.

➢ Approbation à l'unanimité du maintien pour 2017 des tarifs votés en 2016 pour les services proposés par la commune : cantine, garderie, locations

Les résumés des conseils présentés dans la lettre sont des extraits des relevés officiels de décisions, qui sont consultables dans leur intégralité sur le tableau d'affichage de la Mairie, durant 2 ou 3 semaines après la réunion et en permanence sur le site pour les 24 mois précédents : www.mairie-bellegarde-en-forez.fr

Budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel 2017 a été voté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal en séance du 4 avril.

Budget fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges générales	**348 050,00 €**	Remboursement rémunérations	**2 000,00 €**
Charges de personnel	**389 500,00 €**	Ventes de produits et services	**98 880,00 €**
Autres charges de gestion	**157 800,00 €**	Travaux en régie	**2 000,00 €**
Intérêts des emprunts	**50 000,00 €**	Impôts et taxes	**699 200,00 €**
Dotation aux amortissements	**33 400,00 €**	Dotations et subventions	**234 222,00 €**
Dépenses exceptionnelles		Produits de gestion directe	**49 500,00 €**
Péréquation intercommunale	**32 000,00 €**	Produits exceptionnels	**2 000,00 €**
Total	**1 010 750,00 €**	**Total**	**1 087 802,00 €**
Résultat excédentaire prévisionnel	**77 052,00 €**		

Budget investissements

Dépenses		Recettes	
Remboursement d'emprunt	89 600,00 €	Excédent investissement 2016	536 573,00 €
Etude PLU, bâtiments, voirie, eaux pluviales	48 600,00 €	Excédent fonctionnement 2016	329 912,00 €
Changement lampes et dissimulation réseaux	74 000,00 €	Excédent prévisionnel fonctionnement 2017	77 052,00 €
Achat de matériel	40 000,00 €	FCTVA 2016	28 700,00 €
Voirie et aménagement : Chemin neuf, Haut rue du Gros Chêne, sécurisation Sortie Sud RD 10, eaux pluviales	340 200,00 €	Taxe équipement 2017	20 000,00 €
Mise aux normes d'accessibilité	125 000,00 €	Amortissements 2017	33 400,00 €
Aménagement Chapellerie	165 000,00 €		
Travaux de rénovation à l'école	34 000,00 €	Subvention enveloppe cantonale	8 365,00 €
Agrandissement et rénovation salle des fêtes	233 500,00 €	Subvention CG voirie	44 697,00 €
Agrandissement restaurant scolaire	135 556,00 €	Dotation Equipement territoire ruraux	48 237,00 €
Aménagement local médical	31 000,00 €	Subventions communautés de communes (fonds de concours)	200 620,00 €
Réfection des abat-sons du clocher	24 100,00 €	Vente locaux chapellerie	13 000,00 €
Total	**1 340 556,00 €**	**Total**	**1 340 556,00 €**

Fonctionnement

Le budget prévisionnel 2017 a été réalisé dans des conditions difficiles : méconnaissance des dotations de l'Etat lors du vote, dotation et prises de compétences non décidées par la nouvelle intercommunauté. Cela nous a conduits à être prudents dans nos prévisions de dépenses et de recettes, ce qui explique que nous envisageons un résultat beaucoup plus faible que les années précédentes.

Investissements :

Les investissements annoncés en 2017 sont pour certains prévus en partie sur 2017 et 2018 (salle des fêtes, restaurant scolaire...) et seront réalisés totalement ou en partie ou pas du tout en fonction des subventions qui nous seront accordées.

Travaux et investissements

➢ **Ecole publique** : Comme chaque année, les vacances scolaires vont être mises à profit pour réaliser des travaux à l'école publique. Le mois d'août verra la rénovation d'une classe de l'école maternelle et de la salle d'évolution. La cour de l'école primaire, qui présente de nombreuses bosses et fissures, sera entièrement refaite durant cette même période. Suite à l'arrivée de la fibre optique, tous les locaux vont être câblés pour assurer la connexion internet dans chaque classe.

➢ **Restaurant scolaire** : la rénovation des peintures de la cuisine va se faire au mois d'août. Les travaux d'agrandissement prévus au budget 2017 seront reportés à plus tard.

➢ **Salle des fêtes** : les réponses tardives (certaines ne sont pas encore arrivées) au niveau des subventions ne permettent pas le déclenchement des travaux durant la période de non utilisation de l'été. Le temps est trop court pour finaliser l'étude et lancer les appels d'offre.

➢ **Accessibilité** : les travaux d'accessibilité des bâtiments appartenant à la commune ont continué cette année : fin de la mise aux normes des sanitaires et des places de parking, création d'une porte de communication à l'école, mise aux normes du local du fleuriste … Ces travaux vont se poursuivre par la création d'une rampe d'accès à la cour et d'une place de parking à l'école publique. Nous profiterons de cette réalisation, prévue fin août ou début novembre, pour refaire le haut de la place des Combattants.

➢ **Voirie** : Les riverains de la **sortie de la RD 10** côté Saint Galmier vont être déçus. Nous n'oublions pas leur demande mais les travaux de sécurisation ne pourront pas commencer avant début 2018. En effet, à partir de septembre, le SIVAP va entreprendre la rénovation du réseau d'eaux usées et d'une partie du réseau d'eaux pluviales dans ce secteur.
La rénovation de la **rue du Gros Chêne** prévue depuis plusieurs années va commencer par sa partie haute, du bourg à la rue de Bourgchanin. Les travaux vont porter sur la création d'un réseau d'eaux pluviales, sur quelques dizaines de mètres, jamais réalisé jusque-là, la réfection de l'enrobé, le traçage d'un cheminement piétons et l'installation d'un plateau surélevé pour ralentir la vitesse. La rénovation de la partie basse de cette rue devra attendre les travaux d'eaux usées prévus par le SIVAP en 2018.
L'enrobé du **Chemin neuf** du croisement de la Verchère jusqu'à la RD 1089 va être refait. Un trottoir, répondant aux normes d'accessibilité, sera aménagé côté ouest ainsi que des places de stationnement. De ce fait, la circulation, sur cette partie de la rue, ne se fera plus qu'en sens unique descendant. Les automobilistes qui souhaiteront remonter cette rue devront passer par la rue de la Verchère ; ils seront prioritaires au niveau du croisement vers la bibliothèque, et un stop sera installé sur le chemin neuf. Un plateau surélevé sera créé devant la Verchère pour assurer la sécurité des utilisateurs, en particulier les enfants de la garderie et les personnes du club « Soleil d'automne ». Nous menons une réflexion sur l'enfouissement du réseau de téléphone encore aérien dans cette rue mais les coûts annoncés risquent de ne pas être adaptés aux possibilités financières.

➢ **Chapellerie :** suite aux dernières installations d'artisans, le site a été sécurisé par la pose d'un portail. Au dernier trimestre, des travaux de rénovation du bâtiment central (toiture) vont être entrepris, ils se poursuivront en 2018 par la rénovation de l'intérieur de ce local, en vue là aussi de proposer des locations. L'aménagement de la cour est envisagé pour plus tard (2019). Comme cela est évoqué dans l'article « Chapellerie » ces travaux sont possibles grâce aux revenus des ventes et des locations.

➢ **Maison médicale :** l'aménagement de l'ancien local du médecin en deux cabinets distincts est achevé

Pour information : suite à des pannes à répétition, le panneau lumineux au carrefour central a été éteint. Nous réfléchissons à son éventuel remplacement. Acheté ou loué, ce type de produit est couteux et nécessite une maintenance régulière.

Sécurité, Citoyenneté, Incivilités…

Citoyenneté

Sortir et rentrer ses poubelles : une obligation et aussi un geste citoyen

Rappel : pour que les rues de notre agglomération soient agréables à vivre, belles et sécurisées… Vos bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors des jours de collecte.

Nous vous rappelons qu'elles doivent être sorties au plus tôt la veille du jour de passage du camion d'enlèvement et rentrées le jour même**. Il s'agit d'une obligation.**

Les mairies sont en droit de prendre un arrêté municipal pour réglementer la présentation des bacs à la collecte et ainsi verbaliser les contrevenants. L'objectif du présent article étant d'éviter d'en arriver là.

Au-delà de la pollution visuelle, n'oubliez pas non plus que la présence intempestive de vos poubelles constitue un obstacle contraignant les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite à emprunter la chaussée pour les contourner. Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun ! Pensons-y ! Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble.

Bon à savoir

Le bac doit être placé avec la poignée côté rue pour qu'il puisse être attrapé facilement.

Le conteneur doit être placé de façon à ce qu'il n'empiète pas sur la route s'il tombe.

Sécurité

Dans le monde actuel, l'un des meilleurs moyens d'assurer la sécurité est d'agir sur la prise de conscience des situations à risques. Il revient à la commune de créer des environnements sûrs. C'est pourquoi une culture de la prévention s'avère nécessaire. Néanmoins nous constatons que malgré tous les systèmes mis en place, quels qu'ils soient, cela ne suffit pas à supprimer tous les risques ni à maîtriser tous les aléas. Les personnes naviguant à proximité d'environnements ou de situations dangereuses doivent constamment être vigilantes, pour elles-mêmes et pour leurs collègues.

Par conséquent, en appliquant une démarche proactive partout et en tout instant, nous essayons de minimiser les situations dangereuses rencontrées. Nous devons aussi apprendre à informer, observer et partager l'information avec l'ensemble des habitants de la commune afin que ces situations dangereuses cessent définitivement

- Les observations relatives aux presque-accidents et aux situations à risques constituent des indicateurs avancés des événements susceptibles d'entraîner des blessures.
- La commune ne peut être informée des problèmes que si ces derniers lui ont été remontés (et donc agir en conséquence, par exemple en éliminant la source de danger, en réparant l'équipement ou en améliorant les processus…).

Ne pas oublier que la prévention des accidents et des incidents matériels signifie une diminution des coûts pour la commune et une amélioration a plus ou moins long terme des finances.

Notre démarche sécuritaire s'appuie aujourd'hui essentiellement sur le partage des informations quotidiennes avec les services de gendarmerie.

Ainsi en concertation, nous :

- Analysons les événements pour tirer les enseignements des expériences passées
- Identifions les risques présents sur les lieux
- Estimons le niveau de gravité qui leur sont associés
- Prenons des mesures correctives là où des situations dangereuses ou presque accidents sont remontés.

Circulation des véhicules dans le village

Les radars pédagogiques que nous avons installés en début d'année, aux quatre entrées de l'agglomération de Bellegarde, permettent maintenant d'exploiter les statistiques sur la circulation des véhicules.

1. Les flux constatés, en moyenne par jour, sur la période du 9 au 21 mai dernier, sont importants.

- Venant de la direction de Montrond : 3275 véhicules par jour
- Venant de la direction de Lyon : 2643 véhicules par jour
- Venant de la direction de St Cyr les Vignes : 1821 véhicules par jour
- Venant de la direction de Saint Galmier : 3058 véhicules par jour

Ces moyennes quotidiennes déjà impressionnantes cachent des différences importantes suivant les heures de la journée et les jours de la semaine.

2. Les vitesses constatées dans les deux sens, entrant et sortant de l'agglomération - en zone à

vitesse limitée à 50km/h - sont effarantes et les horaires de constat posent de vives inquiétudes :

- Venant de St Galmier, 159 km/h, le mercredi 17/05 à 19h05
- Partant sur St Galmier, 154 km/h, le mercredi 17/05 à 23h16
- Venant de St Cyr, 146 km/h, le mercredi 17/05 à 10h53
- Partant sur St Cyr, 131 km/h, le jeudi 11/05 à 21h46
- Venant de Lyon, 137 km/h, le vendredi 19/05 à 8h57
- Partant sur Lyon, 124 km/h, le dimanche 21/05 à 12h04
- Venant de Montrond, 150 km/h, le dimanche 21/05 à 5h22
- Partant sur Montrond, 166km/, le dimanche 21/05 à 23h10

Il semble donc qu'il reste beaucoup de choses à faire, afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des habitants de notre village, en partenariat avec les services du Conseil Départemental, gestionnaires des routes RD 10 et RD 1089 hors agglomération mais aussi en lien avec la Gendarmerie Nationale.

Des dispositions sont à prendre qui ne seront pas neutres financièrement (coûts des aménagements pour les collectivités donc pour nos portefeuilles personnels et des amendes pour ceux qui se feront prendre) ni neutres en fonctionnement (suppression de points de permis, travaux nouveaux, restriction de circulation, aménagements bruyants …)

Mais comment faire mesurer ces inconvénients par ceux qui jouent avec leur vie et surtout celle des autres.

Lors d'une rencontre avec le sous-préfet, ces excès ont été évoqués. Les contrôles seront renforcés. Les problèmes d'incivilité ont été traités lors de ce rendez-vous, et là encore des interventions de la gendarmerie seront mises en place.

Chemin piéton Bellegarde St André

Depuis de nombreuses années, la discothèque Le Must, implantée sur notre commune, attire les jeunes les soirs de fin de semaine. Certains s'y rendent à pied, de Bellegarde ou de Saint André, afin d'éviter de prendre le volant, conscients de leur sécurité en cas de soirée un peu trop arrosée... Pour s'y rendre et surtout pour en revenir, ils longent la RD 1089 dont les bas-côtés n'étaient pas sécurisés et sur laquelle surtout la nuit on relève des vitesses très excessives. Régulièrement, la gendarmerie note des comportements de mise en danger. Depuis de nombreuses années, les deux municipalités étaient interpellées par les familles et la gendarmerie, la crainte d'un accident grave hantant leurs nuits.

Afin de protéger ces jeunes désireux de faire la fête, une réflexion a été menée au sein de la Communauté de Communes. Dans un premier temps, il a été envisagé de diriger les jeunes vers la voie verte, mais rapidement cette idée a été abandonnée ; qui peut, raisonnablement, penser que ce chemin serait utilisé alors qu'il nécessite un détour important ? Le choix a été de créer un cheminement piéton reliant Bellegarde à St André et passant par la discothèque. Il était difficile de le faire très large et devant le risque qu'un véhicule s'écarte de sa route et morde sur le bas-côté, un mur a été construit. Par un effet de rétrécissement de la route, il peut avoir aussi un impact sur la vitesse. L'ensemble des travaux ont été financés par la Communauté de Communes du Pays de St Galmier

Chemin Profond

Dans le même souci de sécuriser les habitants de notre village, un sens interdit a été installé chemin profond. En effet, cette ruelle était régulièrement empruntée par les voitures venant de Chazelles et se dirigeant sur Saint Galmier, ceci afin d'éviter le carrefour central. Or, récemment, un chien a été victime d'un chauffeur. Si un enfant s'était trouvé à la même place …L'émoi des riverains est compréhensible. Il est bien de notre devoir de protéger les Bellegardoises et les Bellegardois.

Vandalisme

Il était une fois un Arbre…

Il était une fois un Arbre. Planté à proximité du terrain multisport rue des charrettes.

Il avait l'espoir avec le temps de distribuer son ombre salvatrice aux sportifs en herbe.

Placé tout contre un banc sur lequel nous discutions, mangions et partagions. Il aurait pu être le symbole de ces rencontres, au carrefour des chemins...Malheureusement, certaines personnes en ont décidé autrement.

Il était une fois un WC public…

A croire que ce sont les mêmes qui, se rendant compte qu'en abattant l'Arbre, ils n'auraient plus la possibilité de s'en servir de test urinaire, sont allés se soulager et dégrader les toilettes publiques Bellegardoises.

C'est ainsi qu'agissent certains, que le Capitaine Haddock n'hésiterait pas à qualifier de « traîne-potence » ou « concentrés de moules à gaufres » et qui n'ont pas d'autre vocation contemporaine que de dilapider ce qui appartient à nous tous.

Une nouvelle année se termine pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur fond d'incertitude…

Imposée par le gouvernement sous la présidence de François Hollande, la réforme des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2014, avait contraint les communes à réfléchir différemment l'organisation des temps scolaires et périscolaires, et les familles à revoir leurs emplois du temps professionnels.

L'équation était la suivante : installer un rythme scolaire sur 4 jours et demi au lieu de quatre auparavant, en intégrant le mercredi matin dans la semaine scolaire, tout en choisissant soit de raccourcir les durées des apprentissages scolaires des après-midi, soit de supprimer un après-midi dans la semaine scolaire.

La première solution, bien que satisfaisante suivant l'esprit de la loi -réduire la fatigue des enfants-, ne l'aurait été pour **toutes** les familles que si elles étaient en capacité de récupérer leurs enfants plus tôt (vers 15h45), ce qui n'était vraisemblablement pas le cas. Les enfants auraient alors dû être redirigés vers la garderie périscolaire en attendant l'arrivée échelonnée de leurs parents. Côté municipalité, l'option d'organisation d'activités intéressantes à ce moment-là, avait été écartée car elle nécessitait de trouver des intervenants qualifiés disponibles pour un créneau de 45 minutes chaque jour à partir 15h45 ou 16h, ce qui relevait du domaine de l'impossible, la plupart des intervenants contactés ayant une activité professionnelle qui ne le leur permettait pas. De plus, l'organisation qui aurait été mise en place, entre les enfants pouvant s'y inscrire tous les jours, et ceux pour qui ce n'était pas le cas, n'aurait pas pu être satisfaisante, que ce soit pour les enfants ou pour les intervenants pour un déroulement correct des activités.

C'est donc la seconde solution qui avait été retenue : celle de supprimer un après-midi de la semaine scolaire, pour le remplacer par la mise en place d'activités organisées par la commune, avec la préoccupation majeure de proposer des activités qualitatives. Ainsi, depuis la rentrée 2014, la commune de Bellegarde a honoré chaque année cette mission, en renouvelant ou améliorant encore l'offre d'activités proposées.

Concernant l'année scolaire 2016/2017, qui s'achève bientôt, les petits bellegardois scolarisés à l'école publique ont ainsi pu pratiquer différentes disciplines de sport, du yoga pour enfant, du théâtre, du chant et de la musique, réfléchir et se divertir autour de l'école dans le monde, réaliser des sculptures ainsi qu'une fresque en arts plastiques, fresque qui sera prochainement exposée aux yeux de tous. Toutes ces activités, ainsi que la prise en charge des plus petits par le personnel municipal, ont été menées autour d'un thème fédérateur : « les cinq continents ».

Trois années donc depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires… oui, mais quid de l'année prochaine ? Alors que l'organisation des activités de l'année 2017/2018 est d'ores et déjà prête, l'arrivée du nouveau président de la République Emmanuel Macron sème la confusion dans les esprits. Une nouvelle fois, ce sont les communes, les familles et en premier lieu les enfants qui vont peut-être encore devoir faire les frais des desiderata des élites. On nous annonce en effet un nouveau décret donnant la possibilité aux communes de choisir entre revenir à la semaine de quatre jours ou rester sur l'organisation actuelle, mais à quelle échéance ? Nous restons tous dans le flou. Faire… défaire… voilà le choix qui s'offre à nous, mais il reste si peu de temps avant la rentrée. Bien sûr, tout le monde s'accorde à dire que cette réforme des rythmes scolaires n'a pas été une réussite. Oui mais, à l'arrivée des vacances d'été, est-ce le bon moment pour chambouler à nouveau tous les plannings ? Si la décision était prise de revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée de septembre, les familles qui avaient dû modifier leur emploi du temps pour s'adapter, il y a trois ans, à la semaine de quatre jours et demi, auront-elles le temps de prendre leurs dispositions pour la garde de leur(s) enfant(s) le mercredi matin ? Rien n'est moins sûr. De même, doit-on remercier sans délai les sept intervenants ainsi que la coordinatrice des TAP qui ont fait un travail remarquable pendant trois ans ? Enfin, est-ce de manière précipitée que l'on doive encore remodifier les plannings du personnel municipal ?

Tout cela semble si simple dans une annonce de campagne, mais en réalité, cela a tellement de conséquences sur la vie de chacun. Ne dit-on pas qu'il faut réfléchir mûrement avant d'agir ? La sagesse ne serait-elle pas de maintenir l'organisation actuelle afin de laisser le temps à tout le monde de s'y préparer sereinement ?

Qui vivra verra…

Note pour le lecteur : à l'heure où cet article a été écrit, aucune décision n'était encore prise par la commune.

Le saviez-vous ?

- **Transports**

Les transporteurs privés et publics doivent désormais informer leurs clients de la quantité de gaz à effet de serre émise au cours de leurs trajets, que ce soit pour le transport de personnes ou de marchandises. Les taxis, les VTC, les loueurs de voitures, les agences de voyage ou encore les déménageurs sont concernés par cette mesure.

- **BTP**

À partir du 1er juin, la nouvelle carte d'identification professionnelle du bâtiment et des travaux publics (BTP) devient désormais obligatoire sur les chantiers d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse. Lancée fin mars par le gouvernement pour lutter contre le travail illégal et la fraude au détachement, cette carte BTP était déjà en vigueur dans plusieurs autres régions françaises.

- **Anticorruption**

Les entreprises de plus de 500 salariés (ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros) doivent mettre en place un plan de prévention et de détection des faits de corruption et de trafics d'influence au sein de l'entreprise. C'est l'un des volets de la loi Sapin II, adoptée en décembre 2016.

- **Diabète**

À partir d'aujourd'hui, le dispositif d'auto-surveillance médicale Freestyle Libre, destinée aux personnes diabétiques, est désormais remboursé par la Sécurité sociale. Ce système, conçu par le laboratoire pharmaceutique américain Abbott, permet à son utilisateur de mesurer le taux de glucose en continu pendant 14 jours.

- **Téléphonie mobile**

À partir du 15 juin, les frais d'itinérance téléphonique disparaîtront en Europe. En d'autres termes, les clients ne seront plus surtaxés lorsqu'ils téléphoneront, enverront un SMS ou surferont sur le web dans un autre pays de l'Union européenne. Cette mesure concerne tous les clients des opérateurs télécoms, aussi bien les particuliers que les professionnels.

- **Gaz**

Pour le gaz, pas de changement ce mois-ci. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a en effet décidé de ne pas augmenter - ni de diminuer - les prix du gaz au 1er juin.

Les tarifs réglementés du gaz, appliqués par Engie à environ 5,8 millions de consommateurs en France, resteront stables en moyenne en juin par rapport à leur niveau de mai. Ces tarifs avaient baissé de 3,3% en mai.

- **Dernier mois pour les demandes de bourses des lycées**

Les familles souhaitant obtenir une bourse pour un lycéen, à l'occasion de la rentrée scolaire 2017-2018, ont jusqu'au 30 juin 2017 pour déposer un dossier de demande au secrétariat de l'établissement dans lequel leur enfant est scolarisé.

Horaires d'été

Mairie

La mairie sera ouverte aux horaires habituels jusqu'au 28 juillet.

Du 31 juillet au 11 août, elle sera ouverte le lundi et le jeudi de 8h45 à 11h15 et de 13h45 à 16h00, le mercredi de 8h30 à 12h00, le vendredi de 13h45 à 17h00, le samedi matin de 8h30 à 12h00.

Du 14 au 19 août, elle sera fermée. Du 21 août au 2 septembre, elle sera ouverte aux horaires habituels sauf les samedis 26/08 et 02/09.

Bibliothèque municipale

Du 10 au 29 juillet et du 21 août au 3 septembre, ouverture les mercredis après-midi de 16 h à 18 h et les samedis de 10 h 30 à 12 h.

Fermeture complète du 30 juillet au 20 août.

Nouvelle carte d'identité biométrique : ce qu'il faut savoir

La réforme de la carte nationale d'identité est entrée en vigueur le 21 mars 2017 dans notre département. Désormais, la carte d'identité est dite « biométrique », comme le passeport. Ce changement a pour objectif de sécuriser la carte d'identité. Il faut en effet savoir que 10 000 personnes sont victimes d'usurpation d'identité en France chaque année.
La nouvelle carte d'identité devrait donc être plus difficile à falsifier car elle est équipée de deux puces : une puce pour nos données personnelles d'identification et l'empreinte de nos deux index. La deuxième servira de signature électronique pour les démarches administratives en ligne.

Mais attention, cette réforme est un peu plus contraignante pour les usagers car un nombre limité de mairies du département sont équipées du dispositif pour saisir les empreintes numériques des index. Concernant Bellegarde, les mairies concernées les plus proches sont : Saint-Galmier, Veauche, Feurs ou encore Montbrison.

En vue de simplifier les démarches des usagers, que ce soit pour une nouvelle demande de carte d'identité ou pour un renouvellement, il est conseillé d'effectuer une pré-demande en ligne pour votre carte d'identité sur le site internet : **https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire**
(A noter : cette pré-demande peut également concerner le permis de conduire et le passeport biométrique).

Comment doit-on procéder sur le site Internet ?

1. **Je créé mon compte ANTS** ,
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mél un **récapitulatif** sur lequel figure le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?
Je contacte **une mairie équipée du dispositif de recueil** d'empreintes et suit les consignes qui me sont indiquées concernant les pièces à fournir pour la constitution de ma demande de CNI.

Comment cela se passe ensuite en mairie ?
L'agent de mairie procède aux vérifications nécessaires, au recueil de vos empreintes, et vous délivre un récépissé sur lequel figure le **numéro de votre demande de CNI.**
Grâce à ce numéro, vous pouvez notamment suivre l'avancement de la production de votre carte d'identité en ligne.

Délai de fabrication :
La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.
Si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire, vous êtes alerté par SMS dès que la carte est disponible.

Retrait de la carte :
La carte est remise au lieu de dépôt du dossier en échange de l'ancienne carte.
Elle doit être retirée dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Rappel : la durée de validité de la carte nationale d'identité est de 15 ans pour les personnes majeures et de 10 ans pour les mineurs

L'ancienne chapellerie : une pépinière d'activités artisanales d'art

Dans notre bulletin de décembre 2014 nous avions retracé l'histoire de cette ancienne chapellerie de 1848 à 2014
Aujourd'hui, nous proposons de faire le point sur ce site devenu une PEPINIERE d'ENTREPRISES ARTISANALES D'ART :

2003 :

- Achat de cet ancien site désaffecté

2008 :

- Installation des ***services techniques***
- Mise à disposition de locaux aux ***Associations du village*** afin d'y stocker du matériel

2011 :

- ***CAS RHONE ALPES commercial***, stockage de matériel

2013 :

- Création d'un ***chenil*** pour protéger les chiens errants en attente d'être récupérés

2014 :

- ***DECO PHIL ferronnerie d'art*** : créations à base de fer, verre et bois, fabrication de garde-corps, portail, sièges, etc.…
- ***DANS UN FAUTEUIL tapissier*** : sellier-garnisseur, restauration de fauteuils anciens, chaises, bancs, etc.…, restauration de sièges de vieilles voitures

2015 :

- ***CLAVEL-VENET ébénisterie*** : rénovation de meubles, relooking de cuisine, meubles sur mesure, show-room
- ***VENET Père & Fils, maçonnerie***, stockage de matériel
- ***SEON plâtrerie***, stockage de matériel
- ***N° 10 CHARLY plâtrerie***, stockage de matériel

2016 :

- ***CHAMEG paysagiste, stockage de matériel***

2017 :

- ***ARESOL RESINE (Mathieu OMINI)*** : revêtements de sols, intérieurs ou extérieurs, déco, industrie, étanchéité. Pour tout renseignement complémentaire : *www.aresol-resine.fr*
- ***C.S.L'ATELIER (Christophe et Sandrine LUQUET)*** : fabrication sur mesure d'articles de décoration, plaques de maisons, particuliers ou professionnels, panneaux, marquage vinyle, reproduction de pièces sur divers supports comme le bois, l'acier, l'aluminium, le PVC, le plexiglas…, show-room présentant des idées cadeaux.
- ***NFCG ELEC (Mr NOALLY et Mr CLAVEL) :*** électricité Générale. Cette entreprise installée à Bellegarde depuis octobre 2013 a emménagé à La Chapellerie en avril de cette année. Les locaux ont été réhabilités en show-room, bureau et dépôt. Travaux électriques pour particuliers, professionnels. Ne pas hésiter à sonner à l'interphone du show-room, lequel est ouvert tous les samedis matin.
- ***DECO PHIL sablage, nettoyage et gommage sur pierre, fer ou bois***

Autant dire que l'achat de cette ancienne chapellerie est un bon investissement, puisque les revenus des ventes et des locations ont permis la rénovation, au fur et à mesure, des autres corps de cette bâtisse. A ce jour, il ne reste plus qu'un bâtiment à restaurer : toiture à refaire, murs à consolider, etc…
Ainsi a vu le jour, à Bellegarde, une pépinière d'entreprises artisanales, dans laquelle tous les artisans installés se sentent à l'aise pour travailler et recevoir leur clientèle dans les meilleures conditions.

La maison médicale

Suite au départ du Docteur FAYET, fin 2014, un local était vacant à la MAISON MEDICALE. Plutôt que de voir ce local transformé en appartement, la commune a préféré l'acheter.
Après s'en être rendue acquéreuse, des travaux ont été exécutés, et le local a été partagé en deux, pour y accueillir 2 corps de métier dans le médical.
Ainsi, le 15 mai, nous avons eu le plaisir de voir l'aménagement de Madame Judith LAVAIRE, ostéopathe. Nous lui souhaitons une bonne installation.
Quant au deuxième local, des recherches actives sont poursuivies pour trouver un médecin qui veuille bien s'installer à Bellegarde. Plusieurs contacts sont en cours, en espérant vivement que l'un d'eux aboutira.
Notre petit village peut donc s'enorgueillir de posséder une maison médicale bien pourvue, puisque nous pouvons avoir recours aux soins de :

- 1 cabinet de 3 kinésithérapeutes, Mr GALOIS, Mr GROS, Mme BONNET
- 1 cabinet de 3 infirmiers, Mme CLAVEL, Mme TISSOT, Mr CHOULET
- 1 ostéopathe, Mme LAVAIRE
- Et peut-être bientôt 1 docteur

Pour un meilleur accueil, une bonne sécurité et pour favoriser l'accessibilité, le parvis, devant la MAISON va être réaménagé, par la copropriété.

Zone artisanale

C'est en 2012 qu'a été émis le souhait de créer une zone artisanale.
Après une enquête préliminaire faite par la CCPSG (Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier), il s'est avéré qu'il y avait un besoin croissant d'emplacements dans le secteur de Saint-André-le-Puy / Bellegarde. C'est ainsi que le site des Vorzines a été retenu.
Le garage BONNIER, a été le premier à s'installer dans cette zone, le 1er avril 2016. En effet, ses locaux, Avenue des Farges, était devenus trop exigus, et son emménagement aux Vorzines lui a permis de s'agrandir et de faire des ateliers plus adaptés.

S'en est suivi une pause, car il a fallu attendre la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Celui-ci ayant été adopté le 12 décembre 2016, les travaux ont repris fin mai.
Cinq parcelles supplémentaires vont ainsi être créées, confiées aux soins de EUROVIA pour la partie terrassement et voirie, LESCHEL & MILLET et LACASSAGNE pour les réseaux.
Rappelons que ces travaux sont entièrement financés par les communautés de communes : d'abord la CCPSG, et maintenant le CCFE (Communauté de Communes Forez Est).
Nous ne doutons pas du succès de cette zone, qui va apporter un peu de notoriété à notre village.

Fibre optique

Le programme THD42 est porté par le SIEL en partenariat avec le Conseil Départemental de la Loire et les 17 communautés de communes ou d'agglomérations de la Loire. Dans le cadre d'un contrat de 15 ans à compter du 1er janvier 2016, la société THD42 Exploitation est en charge de :

- La maintenance du réseau THD42 porté par le SIEL (10 500 kilomètres de fibre optique, 172 000 prises FTTH sur 278 communes de la Loire)
- La commercialisation de façon neutre et non-discriminante auprès de l'ensemble des opérateurs de télécommunication locaux et nationaux.

Ainsi, comme indiqué le jour de la réunion publique organisée par le SIEL, vous avez la possibilité de faire vos demandes de pré-raccordement auprès du SIEL via http://www.thd42.fr/ et ce jusqu'au jour de l'ouverture à la commercialisation de votre Point de Mutualisation. Les demandes formulées avant la commercialisation seront réalisées sans choix d'opérateur.

L'ouverture commerciale est prévue sur la deuxième quinzaine du mois de juillet, vous pourrez alors faire votre demande de raccordement via http://www.thd42exploitation.fr/ en passant directement par l'opérateur de votre choix parmi ceux présents sur le réseau THD42 (au jour où nous écrivons : Nordnet, Ozone et Vitis).

Quelle que soit la formule de raccordement demandée au SIEL ou à un opérateur, celui-ci est gratuit jusqu'en 2025, sauf si des travaux sont nécessaires sur votre domaine privé.

Pour rappel, le Point de Mutualisation (PM) 91 touche 94% de la commune de Bellegarde en Forez, soit 840 prises et 2% de la commune de Saint Cyr les Vignes, soit une dizaine de prises.
Les compléments pour Bellegarde se feront lors de l'ouverture d'autres PM, soit le 87 (Maringes), le 90 (Saint André) et le 110 (Saint Galmier), cela en fonction de l'avancée des travaux menés par le SIEL.

Transports scolaires

Syndicat Intercommunal Transport Scolaire
Maison du Parc-Veauche - 04 77 94 14 18

PERMANENCES : MERCREDI et JEUDI : 8h30-12h
CONGES ANNUELS : du 28/07 au 22/08

- Inscription par internet sur www.loire.fr du 16 mai 2017 au 30 septembre 2017. À partir du 1er août, **les paiements seront majorés de 30 €.**
  Sont exclus du dispositif d'inscription en ligne les cas particuliers nécessitant des justificatifs dont :
  - les enfants en garde alternée
  - les enfants placés en famille d'accueil
  - les enfants handicapés
  - les apprentis
  - les enfants de moins de 3 ans

- Inscription sur papier :
  Où retirer le dossier d'inscription papier ?
  - Le dossier d'inscription est retirable auprès des établissements scolaires (lignes régulières) ou aux permanences du SITS (lignes scolaires)
  - Il est disponible et téléchargeable sur le site internet www.loire.fr (rubrique transport scolaire)
    Les dossiers devront être tamponnés soit par l'établissement scolaire (lignes régulières) soit par le SITS (lignes scolaires dont il a la compétence) avant envoi au Département (pour une 1ère demande joindre une photo).

Les élèves déjà titulaires d'une carte billettique doivent la conserver.

Un nouvel office de tourisme sur forez est

En ce début d'année 2017, les offices de tourisme de Feurs, Forez en Lyonnais, Montagnes du Matin et Pays de Saint-Galmier viennent de se regrouper pour former une seule et même entité : l'office de tourisme Forez Est. Créé sous la forme d'un EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial), il aura notamment en charge l'accueil et l'information du public ainsi que la promotion touristique du territoire de Forez Est. Pour ce faire, il est composé de 4 bureaux d'information touristique, situés sur les mêmes communes où se trouvaient les anciens offices de tourisme : Montrond les Bains, Chazelles sur Lyon, Feurs et Panissières.

L'office de tourisme Forez Est, ainsi appelé depuis sa récente création, fonctionne sous la présidence de M. Claude Giraud. Il est dirigé par un directeur nommé en la personne de M. Laurent Duclieu mais également administré par un comité de direction constitué d'élus communautaires, de socioprofessionnels représentatifs des métiers ou associations intéressés au tourisme sur le territoire.

Le plan d'actions 2017 est d'ores et déjà enclenché et les premières éditions touristiques sont imprimées :

- Le « **Carnet de Découvertes 2017** » : guide touristique regroupant les sites ouverts à la visite et les restaurants de Forez Est
- Le « **Guide du séjour 2017** » répertoriant les différents hébergements du territoire et la liste des séjours individuels dans le Forez.
- La « **Carte touristique du Forez** » qui affiche l'ensemble du territoire du Forez avec les principaux sites partenaires des offices de tourisme.
- « **L'agenda Tourisme et Loisirs** » de Forez Est : disponible tous les 3 mois, il regroupe toutes les manifestations de Forez Est ainsi que les produits disponibles à la vente dans les boutiques.

De plus, le public peut non seulement retrouver sur le **nouveau site Internet dédié : www.forez-est.com** tous les renseignements touristiques du territoire mais également avoir accès à une **billetterie et une boutique en ligne** pour faciliter tous les achats de souvenir ou de spectacles.

Une saison culturelle à Bellegarde-en-Forez : ça bouge !

Tout a bien commencé cette année, puisque la Salle des Fêtes a accueilli, le 4 février, près de 300 personnes, venues applaudir la troupe du KFT de St-GALMIER, avec la comédie ***« j'habite encore chez ma femme ».*** 1h30 de fou rire, et un public qui est reparti détendu, dans l'attente de la prochaine pièce, qui doit avoir lieu début février 2018, toujours avec la troupe du KFT.

###---###---###---###---###---###---###

Le vendredi 31 mars c'est à la Salle Verchère qu'a eu lieu un spectacle proposé par la Bibliothèque : ***« je lis si ça me chante ».*** L'après-midi les enfants des écoles ont pu partager un moment de chansons avec Théophyle ARDY, et le soir, c'est une cinquantaine de Bellegardois qui ont écouté avec enchantement des textes lus par Sabrina LIVEBARDON et chantés par Théophyle ARDY.

###---###---###---###---###---###---###

Cette année, il n'y aura pas de forum des Associations, mais retenez la date du 08 septembre 2018.

###---###---###---###---###---###---###

Par contre, la Commission Culture propose, **le week-end du 14 & 15 octobre, une exposition** consacrée à tous les artistes, de 7 à 107 ans, de Bellegarde, afin de faire découvrir leurs créations. Cette exposition, intitulée ***« sans prétention »*** vous proposera de découvrir de la peinture sur verre, de la peinture sur toile, de la poterie, de la vannerie, de la sculpture sur bois, des photos, du modelage, de la décoration de tissus. Toutes les personnes qui pratiquent un art, quel qu'il soit, sont les bienvenues. Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie.

###---###---###---###---###---###---###

Samedi 4 novembre, à 20h30 à la Salle des Fêtes, concert de Chansons Françaises,
avec le Groupe *ODLATSA* :

Odlatsa ! est un univers riche et original sur scène, à la fois poétique, cosmopolite et à la croisée de toutes les frontières offertes par la chanson plurielle. Un violon, une contrebasse, un accordéon, des guitares, des chœurs, des chansons festives mais néanmoins intelligentes, accessibles à toutes les écoutilles. Un spectacle sensible plein de rythmes et d'émotions à découvrir d'urgence. Spectacle organisé dans le cadre de la saison culturelle départementale avec la participation financière du Conseil Départemental. **Venez nombreux.**

Site Internet

Newsletter : Depuis l'an dernier à même époque, 49 inscriptions nouvelles ont été enregistrées pour la newsletter communale, portant ainsi le nombre d'adresses à 494. Compte-tenu des adresses périmées, en double ou concernant des personnes non domiciliées dans le village, ce sont plus de 370 foyers (presque 50% du total du village) qui reçoivent les informations du site communal. N'hésitez pas à les rejoindre, inscrivez-vous à la newsletter soit sur le site soit en mairie.

Associations et professionnels, le site Internet de la commune vous est ouvert. Vous souhaitez figurer dans les rubriques « Associations » ou « Artisanat, commerce, industrie », n'hésitez pas à nous contacter en mairie ou par mail : adjoint3bellegardeenforez@orange.fr. Vous pouvez apparaître au minimum avec la mention de votre raison sociale et vos coordonnées ou offrir plus de lisibilité aux habitants par une présentation de vos activités et, éventuellement, un lien avec votre site internet ou une page Facebook.

Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue**.

Elle participe à :

-La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

-La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

-La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : **http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/**

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017)

La lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS et FREDON) a été mis en place et décliné au niveau départemental

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

[i]FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire GDS 42 : 04 77 92 12 38 / contact.gds42@reseaugds.com

FREDON Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisible: 04 37 43 40 70 / frelonasiatique@fredonra.com

Recette de saison

Les jardins de notre village sont souvent agrémentés de cognassiers. Voici la recette d'une habitante de Bellegarde, très appréciée par sa famille :

Pâte de coing.

Laver les coings. Les couper en quartiers, enlever les pépins. Les recouvrir d'eau et les faire cuire jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Les égoutter et les passer au moulin à légumes. Peser cette purée, ajouter le même poids de sucre. Cuire ce mélange, sans cesser de remuer, et dès qu'il frémit, compter 5 à 10 minutes. Étaler la pâte pour la faire sécher. Couper en petits cubes.

C'est un bon dessert qui se conserve bien, et accompagne agréablement les papillotes pour les fêtes de fin d'année.

Sou des Ecoles Publiques

Et encore une année scolaire qui touche à sa fin !
Mais avant cela les enfants vous donnent rendez-vous le samedi 24 juin après-midi pour la fête de l'école. Ils vous présenteront leur spectacle, sur le thème chant/chorale, qu'ils ont préparé tout au long de l'année avec l'aide d'une intervenante extérieure et des maîtresses. Tous les jeux habituels seront évidemment de retour à condition d'**a**voir assez de parents volontaires pour s'en occuper !
Tout au long de l'année, diverses manifestations ont permis de récolter des fonds au sou des écoles : la bourse aux jouets et puériculture, le loto, la brocante qui cette année a été une grande réussite (la météo nous a aidé**s** !) ; ainsi que plusieurs ventes : viennoiseries, galettes, fleurs et plants potagers. Merci aux parents et aux villageois de leur participation.
Nous tenons à rappeler que le sou des écoles est le principal partenaire financier de l'école :

- - financement des 2/3 de toutes les sorties (transport + activités), avec un voyage des CM une année sur deux
- Renouvellement d'une partie des livres de la BCD tous les ans
- Achat de dictionnaires ou calculatrices aux futurs collégiens tous les ans
- Venue du Père Noël avec achats de cadeaux tous les ans
- Financement en totalité d'un intervenant extérieur pour préparer le spectacle de fin d'année, tous les ans
- Renouvellement des jeux de cours des maternelles, ponctuellement.

L'aide d'un maximum de parents d'élèves est primordiale pour pérenniser cette association.
Le sou des écoles a également pour but d'établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir sa mission éducative et sociale ; et de participer à l'animation de la commune.
Voici d'ores et déjà quelques dates à retenir pour l'année 2017-2018 :

- Dimanche 8 octobre : bourse aux jouets et puériculture
- Dimanche 14 janvier : loto
- Dimanche de Pâques : brocante
- Courant mois de mai : vente de fleurs et plants potagers
- Fin juin : fête de l'école.

L'équipe du sou des écoles vous remercie pour votre participation et vous souhaite de bonnes vacances.
A la rentrée !

Ecole publique

L'année scolaire 2016/2017 a été bien remplie pour les petits bellegardois scolarisés à l'école publique.
Ainsi, les classes maternelles ont-elles mené un gros projet « sciences » autour de l'exploration des sens, tout d'abord avec la visite de l'exposition Mondomino puis avec des ateliers pratiques au parc Montaud à Saint-Etienne.
Toutes les classes primaires, quant à elles, se sont rendues à Saint- Etienne pour une découverte historique de la ville, puis à l'opéra pour assister à deux spectacles musicaux.
Pour beaucoup, c'était la première fois, qu'ils assistaient à un opéra et tous ont été conquis.
Ces représentations venaient compléter un apprentissage tout au long de l'année du chant choral, avec notamment l'aide d'une chanteuse de Gospel, Bissa Bienvenu.
Ce travail autour du chant chorale a servi de fil rouge à toutes les classes de l'école, y compris les plus petits qui ont appris beaucoup aussi sur le **«** vivre ensemble **»** au cours de ces séances.
Les plus grands ont passé avec succès leurs premières attestations à la route ou leur permis piéton, suivant leur âge.
Dans le cadre du programme d'histoire sur la guerre de 39-45, les CM2 ont participé le 9 mai dernier à une journée « Ecole de la mémoire ».
Ainsi, ils ont pu interroger un ancien maquisard qui leur a expliqué l'importance et les actions de la Résistance. Ils ont assisté à des projections de films à la cinémathèque sur la libération de Saint-Etienne et se sont rendus sur les différents lieux de mémoire de la ville.
Mais l'année se termine et déjà des projets pour l'an prochain commencent à s'organiser. Ne doutons pas que 2017/2018 sera aussi riche que la précédente…
En attendant, l'équipe des enseignants souhaitent à tous de très bonnes vacances d'été et donnent rendez-vous aux élèves et à leurs parents le 4 septembre pour la rentrée !

Ecole Privée

Ça y est l'été est là : la fin d'année scolaire est à nos portes et les vacances approchent à grands pas ! C'est aussi l'aboutissement de plusieurs mois de travail qui ont demandé implication et efforts de la part des élèves. Au cours de l'année scolaire, chacun a pu s'enrichir et grandir grâce aux escales asiatique, américaine et océanique. Nous poursuivrons ensemble notre voyage autour du monde dès septembre.

En attendant, de beaux projets concluent et concluront notre année comme la représentation de la chorale Monti'chœur au cours de laquelle les élèves de la PS au CM2 ont repris, ensemble, plusieurs chansons sur les thèmes de l'enfance et du respect. Ils retrouveront ce plaisir de partager à l'occasion notamment de la traditionnelle kermesse. Parents, familles, amis seront invités à prendre un billet d'avion destination : le tour du monde !

La rentrée 2017 se fera sous le signe du changement. Aussi, nous profiterons de l'été pour réaliser des travaux d'amélioration et de sécurisation des accès extérieurs. Nous préparerons également le grand rassemblement au cours duquel un nouveau nom, associé au caractère propre de l'établissement, sera donné à l'école. Ce projet sera l'occasion de découvrir, d'approfondir l'histoire de l'école pour mieux appréhender son avenir.

Nous vous souhaitons un bel été : reposant et vivifiant et donnons rendez-vous aux enfants à la rentrée !

L'APEL du Montillet

Nous voici en juin et avec lui sonne la fin de l'année scolaire.

La traditionnelle kermesse clôturera cette année avec un spectacle offert par les enfants suivi d'un repas permettant à toutes les familles de se retrouver avant les jeux de l'après-midi.

Comme chaque année, l'APEL a organisé différentes manifestations : marché de noël, loto, concert chorale avec monti'chœur la chorale formée par les élèves de l'école. Quelle joie et quelle fierté de voir tous ces enfants chanter ensemble. Un stage de zumba a aussi eu lieu dans la cour de l'école.

Toutes ces manifestations sont un soutien financier pour l'école (achat de mobilier et de jeux pour les élèves), et permettent à l'APEL de participer au projet scolaire (arbre de noël, piscine, voyage de fin d'année).

Nous vous donnons donc rendez-vous dès septembre pour une nouvelle année remplie de manifestations.

D'ici là l'APEL vous souhaite de très belles vacances.

Association « les Amis de Saint- Pierre »

L'association « Les Amis de Saint-Pierre œuvre à l'embellissement de la chapelle Saint-Pierre.

Au cours de l'année écoulée, plus de 270 visiteurs se sont rendus sur ce site, preuve de l'attachement au lieu même mais aussi à l'architecture de l'édifice.

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, la chapelle sera ouverte le dimanche 17 septembre 2017 de 10 heures à 18 heures. Une permanence sera assurée par des membres de l'association de 14 heures à 18 heures.

Le dimanche, une visite guidée de l'église est proposée à 15h00.

Sachez que vous pouvez visiter la chapelle à tout moment. Pour cela, vous pouvez emprunter la clé en prenant contact avec l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Gilbert BOURRIN (91, rue de l'Orme / Bellegarde-en-Forez) 04 77 54 50 89.
- Monsieur Joseph JEANPIERRE (86, route de la Verchère / Bellegarde-en-Forez) 04 77 54 49 62.
- Monsieur Dominique PLANTEROSE (Saint Pierre / Bellegarde -en-Forez) 04 77 54 56 28.

Un petit mot pour présenter

L'association Familles Rurales de notre village

et vous donner l'envie de venir partager quelques moments avec nous.

Mais qui est concerné ?

249 familles du village

686 personnes sont touchées par les actions de l'association soit 1/3 de la population de Bellegarde !

Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Bellegarde en Forez

Mais que propose l'association ?

* Pendant que vous travaillez durement vous pouvez :
- faire garder les plus petits à la micro-crèche,
- mettre les enfants au centre de loisirs, profiter des sorties et des camps
-et occuper vos ados grâce aux activités proposées par l'accueil jeunes !

* Et pour oublier le travail vous pouvez faire du sport : de la gym, du pilates, de la zumba, de la danse, de la marche nordique...

Contact : Laurent Pailleux 06 12 06 90 45
ou afr.bellegarde@laposte.net

Que peut-on faire pour aider l'association ?...



Sculpter son corps en installant la salle des fêtes pour le gala de danse.

Tenir le stand pop-corn





Participer aux réunions
Comme ça ce n'est pas vous qui couchez les enfants !

Se découvrir des talents d'habilleuse dans les coulisses du gala de danse.



Zoom sur l'actualité :

*Mercredi 5 juillet : une mini ferme investit la micro-crèche !

*Samedi 9 septembre de 10h à 17h inscriptions aux activités, salle de la Verchère.
La plaquette des activités sera distribuée fin août.

Maison des Jeunes et de la Culture

La saison 2016-2017 se termine nous préparons la rentrée de septembre : les activités existantes seront toutes reconduites, avec de la nouveauté.

La création d'un club de judo avec une professeur ceinture noire 2ème dan, nouvellement arrivée à Bellegarde en Forez. ; Nous devrions avoir un groupe d'adultes avec une orientation self défense et un groupe d'enfants. De plus amples informations vous serons données au moment des inscriptions le 9 septembre 2017 de 10h à 17 h salle du haut de la maison des associations.

Nous vous proposerons :

- une réunion débat sur un thème d'éducation avec une professionnelle soit cet automne ou en début d'année 2018 en soirée. (Pour organiser cette soirée un sondage sera disponible au moment des inscriptions et sur le site de la mairie afin de fixer le thème)
- un stage atelier meubles en carton.

Pour les adhérents yoga, arts plastiques, QI GONG, nous lançons des préinscriptions comme l'an dernier.

Des adhérents vont participer à l'exposition" **Sans prétention" organisée par la Commission Culture le 14 et le 15 octobre 2017** avec des réalisations de peintures.

Nous vous souhaitons un bon été et nous vous attendons nombreux à la rentrée.

Amicale pour le Don de Sang bénévole

Pourquoi donner son sang ?

Donner son sang, c'est sauver des vies.
Le don de sang est irremplaçable.
Il n'existe pas aujourd'hui de produit fabriqué artificiellement capable de se substituer complètement à lui.
En France, les besoins pour soigner les malades nécessitent 10 000 dons de sang par jour.
Chaque année, 1 million de vies sont sauvées grâce aux dons de sang.
La demande en produits sanguins est en constante augmentation depuis 2002.
Depuis 5 ans, les besoins des malades en produits sanguins ont augmenté de près de 10 %, alors que le nombre de donneurs de sang est resté stable.
De plus, la durée de vie des produits sanguins est limitée (42 jours pour les globules rouges).
Les malades ont besoin de transfusion tout au long de l'année : il est donc nécessaire d'augmenter le nombre de dons en conséquence.
Pour répondre aux besoins actuels, on estime qu'il faudrait environ 200 000 dons supplémentaires par an.

A quoi sert le don de sang ?

La transfusion sanguine est indispensable et vitale pour venir en aide :

- Aux malades (cancer, leucémie, sida...)
- Aux opérés
- Aux grands brûlés
- Aux femmes enceintes en cas d'accouchements difficiles
- Aux hémophiles
- En cas d'épidémies
- Aux accidentés de la route
- Lors des catastrophes naturelles (tremblement de terre, ouragans, typhons)
- Lors des catastrophes d'origine humaine (effondrement d'immeubles...)
- Lors de catastrophes technologiques (explosions, manutentions de substances chimiques, nucléaires...)
- En cas de situations d'urgences (attentats, collision de trains, accident d'avions...)
- À la chirurgie et la médecine

L'Amicale de Bellegarde est là pour apporter sa contribution :
En 2016, 302 poches de sang ont été prélevées, (dont 19 nouveaux donneurs), soit environ 15 % de la population de notre village
En avril de cette année, 123 personnes se sont présentées, dont 4 nouvelles.

A tous nous disons ***MERCI*** : merci pour votre participation, merci pour votre générosité…

E. P. M

Vous êtes nouveaux venus dans nos communes et/ou vous n'avez pas encore essayé la pratique du football, il est temps de nous contacter.
Notre club, réparti sur plusieurs villages, utilise les structures des quatre clubs fondateurs :

- Association Sportive Maringes Viricelles Virigneux
- Association Sportive Saint Cyr les Vignes
- Bellegarde Sports
- Saint André Sports

Il regroupe ±280 joueurs évoluant dans les catégories de U6 à U19 (de 6 à 19 ans), Seniors, Féminines et Foot Loisirs.

Nous vous invitons à découvrir le foot et notre club les mercredis lors des entraînements

- Bellegarde 5-7 ans à 13h30
- Bellegarde 8-9 ans à 15h
- St Cyr 10-11 ans à 15h30
- Bellegarde 12-13 ans à 17h30
- St André 14-15 ans à 18h
- Maringes 16-17 ans à 19h

Vous pouvez contacter le Responsable sportif : **Maurice Selic** au **06 83 56 20 90**
Manifestations à venir :
1er juillet : Vide-grenier sur le site de St André
9 décembre : soirée familiale dansante salle de Bellegarde (sur réservation)

Ouverture du PASA à la Résidence Mutualiste l'Adret

La Résidence Mutualiste L'Adret a ouvert le 30 janvier 2017 un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), grâce à une subvention de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).
Le PASA accueille pour la journée des groupes de 14 résidents (de la résidence) atteints de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés présentant des troubles modérés du comportement.
Organisé autour d'espaces de vie conviviaux, adaptés et sécurisés, le PASA permet aux personnes âgées de se retrouver dans un endroit familier où la décoration inspire apaisement et bien-être, comme à la maison.

Une équipe soignante formée spécifiquement, composée d'une psychologue et de deux assistantes de soins en gérontologie accompagne les résidents autour d'activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou en groupe : ateliers cuisine, mémoire, jardinage, …

Après quelques mois d'ouverture, les premières impressions sont encourageantes : Les résidents apprécient de retrouver des gestes du quotidien, l'envie de s'exprimer. Ils descendent volontiers passer leur journée au PASA.

Par la création de cet espace, la Résidence Mutualiste L'Adret entend offrir un accompagnement adapté aux personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et développer des solutions non médicamenteuses pour ses résidents.

Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est un lieu ouvert à tous. Venez passer un agréable moment dans ses murs pour consulter des livres ou feuilleter des revues (plus d'une douzaine de titres sont à la disposition des adultes et presque autant pour les enfants).
La consultation sur place est gratuite aux heures de permanence.
Notre souhait est que le plus grand nombre possible d'habitants de notre commune puisse profiter de ce que leur bibliothèque leur propose.
Si vous prenez la carte lecteur, elle vous ouvre la possibilité d'emprunter pour 3 semaines : 6 documents (livres, quelques CD et DVD).
Elle permet aussi l'accès aux ressources numériques de la Médiathèque Départementale de la Loire et vous pourrez sur votre ordinateur personnel :

Lire la presse en ligne. Plus de 450 revues sont accessibles…
Maitriser l'informatique. Accéder à des modules de formation pour des centaines de logiciels !
Découvrir une langue étrangère. Des cours de langues pour débuter ou se perfectionner.
Réviser le code de la route. Entraînez-vous sur « Tout Apprendre »
Se former et s'exercer. Soutien scolaire du CP à la Terminale.
Ecouter de la musique. Rock, Jazz, musique classique, chansons françaises…Enrichissez vos horizons musicaux.
Lire un livre numérique. Téléchargez gratuitement des livres numériques quand vous voulez et où vous voulez !

Nous vous invitons à vous renseigner auprès des bénévoles qui vous expliqueront la procédure à suivre.

A bientôt dans nos locaux !

Banquet des classes en « 7 » et des demi-décades en « 2 »

SAMEDI 28 OCTOBRE 2017

Déroulement de la journée

11H00 :**Défilé**, dépôt de gerbe au monument aux morts avec la clique

11H45 :**Photo** (pour les classes en 7) suivie de l'apéritif à la salle du bas des Associations.

14H00 :**Repas** servi à la salle des fêtes par « La Rose des Sables »

- Assiette Périgourdine (salade, gésiers, magret, foie gras)
- Soufflé de St Jacques aux fines herbes
- Trou Normand
- Aiguillette de canard au Porto et Bouquetière de légumes
- Fromage blanc ou sec
- Assiette gourmande
- Café ou Thé
- Vin, Champagne

ON DANSE ET ON CHANTE

21h : **Buffet campagnard** **ON DANSE ET ON CHANTE ENCORE ET TOUJOURS !**

Inscriptions avant le 15 juillet 2017 auprès des responsables de classe (liste à retrouver sur le site Internet).
Coût : 55 euros par personne (attention ce prix ne comprend pas les photos) - Enfants : 15 euros pour les 10 ans et 25 euros pour les 15 ans. Les mineurs ne sont inscrits que sous la responsabilité d'un tuteur majeur présent au banquet.

Agenda du 1er juillet au 31 décembre 2017

30 juin et 1 juillet
Gala de danse : Familles Rurales - Salle des fêtes
Du lundi 10 au vendredi 28 juillet
Centre aéré Familles Rurales
Du lundi 28 août au vendredi 1er septembre
Centre aéré Familles Rurales
Vendredi 22 septembre – 15h00 – 19h00
Don du sang – Salle des fêtes
Samedi 30 septembre
Tripes Bellegarde Sports
29 et 30 septembre, 1 octobre
Vogue des vendanges Classe 2019
Dimanche 8 octobre
Bourse aux jouets - Sou des écoles –
Salle des fêtes
Samedi 14 octobre
Soirée Happy Dance Together - Salle des fêtes
Samedi 14 et 15 octobre – 10h00 – 18h00
"Sans prétention" – Exposition d'artistes Bellegardois - Commission culture
Samedi 28 octobre
Banquet - Classes en 7 - Salle des fêtes
Samedi 4 novembre
« Odlatsa » - Concert chansons françaises
Commission Culture - Salle des fêtes
Samedi 18 novembre – 14h00
Concours belote Soleil d'Automne - Salle des fêtes
Dimanche 26 novembre – 15h00 – 19h00
Thé dansant - Amicale du Don de Sang
Salle des fêtes
Dimanche 3 décembre
Marché de Noël APEL - Salle des fêtes
Samedi 9 décembre
Repas dansant EPM - Salle des fêtes
Samedi 16 décembre
Après-midi récréatif Familles Rurales
Salle des fêtes
Vendredi 29 décembre 15h00 – 19h00
Don du sang - Salle des fêtes

Rendez-vous en décembre pour le bulletin municipal.

Cette lettre a été distribuée par la Clique Notre Dame de Bellegarde